

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1412

présenté par
Mme Lacroute

à l'amendement n° 893 de la commission des finances

ARTICLE 29

- I. – Supprimer l'alinéa 32.
- II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 77.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement a pour objet de revenir à la suppression votée par le Sénat de la baisse du plafond d'affectation de la TFC aux chambres de commerce et d'industrie.